

EXPOSITION AUX RISQUES ACCRUS !

Dans la série des bienfaits de la "Méridienne" sur la santé des Factrices et des Facteurs, qu'en est-il de l'accroissement de l'exposition à certains risques avérés !? Quel dogme permet de surexposer les agents de la distribution aux intempéries !? Comment justifier que des agents resteront mouillés/gelés toute la journée !? Pourquoi mettre les Factrices et les Facteurs dehors aux heures les plus chaudes ?!

AU MIEUX C'EST DE L'INCOMPÉTENCE, AU PIRE DE LA MALVEILLANCE DES PATRONS !

Et comme si cela ne suffisait pas, sans l'intervention de SUD PTT localement, territorialement et nationalement, La Poste souhaitait envoyer son personnel dans les QPV (Quartiers Prioritaires de la Ville (ex ZUS Zones Urbaines Sensibles) l'après-midi ! Aujourd'hui, avec les lubies Postales, la distribution matinale devient de plus en plus risquée dans les quartiers sensibles. La Poste n'est pas venue expliquer la sécable, la précarité ni les tournées à découvert ! Courage, fuyons !



MALHEUREUSEMENT, LES RISQUES NE SE LIMITENT PAS AUX CAUSES EXTERNES !

La DSCC 13 permet la mise en place de la coupure méridienne en totale opposition du cadrage national de la Direction du courrier !

- ... pour l'agent de pouvoir vaquer librement à ses occupations pendant la coupure méridienne et de ne plus avoir de lien de subordination avec l'employeur.
- ...une solution de restauration est accessible toute l'année y compris pendant les vacances scolaires pour tout agent affecté sur une tournée de façon permanente ou provisoire. Tous les points de restauration doivent être connus au moment du découpage..., que le trajet du point le plus proche de la tournée au lieu de restauration (HLP) est inclus dans le temps de travail...
- A défaut de solution de restauration collective de proximité, un local chauffé ou un emplacement de restauration respectant les conditions d'hygiène est mis à disposition (point d'eau, frigo, micro-ondes et bien évidemment, propre).
- Si aucune solution de restauration n'est trouvée par le Directeur d'Établissement, pour au moins une tournée, l'organisation de cette équipe avec coupure méridienne ne peut être mise en œuvre.

SUD PTT EXIGE L'ARRÊT DES MÉRIDiennes NOTAMMENT LÀ OÙ CES CONDITIONS NE SONT PAS RESPECTÉES !

SUD APT 13 - Syndicat Solidaires Unitaires Démocratiques des Bouches-du-Rhône

BP 90055 13202 Marseille Cedex 02 - Tél : 04.91.11.63.30 / Fax : 04.91.11.63.39

Mail : sud13poste@orange.fr / Site internet : www.sudptt13.org / Facebook : www.facebook.com/sudapt13